

Conseil d'école du 12 janvier 2022

Compte-rendu

Présents :

Parents élus : Bethel Seleshi, Yonas Guebre Sellassie, Amde Alalework, Yoadan Tilahun, Jean-Pierre Henry, Meryem Ahmed, Daniel Fikreyesus

Direction du LGM : Jean-Pierre Pasquiou, Xavier Laviéville, Thomas Parra

Enseignants : Jocelyne Beraldin, Isabelle Ferreira, Florence Vigor, Cécile Muhel, Linda Seleshi, Michel Beyele, Nathalie Efe-Minkoue, Michel Gaulon

Excusés : Olivier Misiurny (IEN), Dinknesh Geletu (vie scolaire), Goliad Tameru (parent élu), Jean-Hugues Caffin (Parent élu)

NB : le premier conseil d'école programmé le 2 décembre a été reporté en raison du contexte de l'époque. L'ordre du jour initial a été modifié, et adapté à la situation particulière en cette rentrée de janvier.

Mr Pasquiou se présente en début de conseil, et explique qu'il prend la relève de Mr Raguz jusque fin juin. Mr Pasquiou a déjà été proviseur du LGM de 2011 à 2017.

1 – Vote des règlements intérieurs

Les règlements intérieurs, identiques aux règlements de l'année scolaire précédente, sont adoptés à l'unanimité.

2- Point de situation et présentation de la structure 2021-2022 : démissions à cette rentrée de janvier, nouveaux enseignants, point sur le recrutement et ses problématiques, point sur les effectifs.

Il y avait 43 classes à la rentrée, pour un effectif de 1035 élèves.

A cette rentrée de janvier, 5 enseignants et 1 ASEM ont démissionné, il n'y a plus de remplaçants, environ 70 élèves ont été radiés. Les démissions sont liées au contexte politique et économique. Certains enseignants ont été contraints à la démission à la suite de la délocalisation des bureaux des ONG dans lesquelles travaillent leurs conjoints, d'autres car leurs conjoints ont perdu leurs emplois, d'autres encore pour raisons personnelles.

Certains enseignants n'ont pas démissionné, mais sont bloqués hors du territoire éthiopien, essentiellement pour des raisons administratives. La reprise s'est donc faite en distanciel pour les classes concernées.

Mr Laviéville explique que la direction du LGM met la priorité en cette rentrée sur le recrutement. Au jour du conseil d'école, plusieurs enseignants ont été recrutés. Il reste encore à compléter l'équipe de remplaçants. Plusieurs enseignants sont actuellement en arrêt maladie, et non remplaçés, par manque de remplaçants.

Un parent demande s'il est possible d'anticiper ce genre de problématique.

Mr Laviéville rappelle que les événements n'étaient pas prévisibles, et qu'il est déjà difficile, en temps normal, de recruter. Il faut trouver des candidats francophones, diplômés, attirés par le métier d'enseignant. Mr Pasquiou rappelle que les contrats locaux sont payés en monnaie locale, or, du fait de la dévaluation du Birr, les salaires ne sont plus du tout attractifs pour des candidats qui viendraient de France. Le « vivier » local de candidats s'épuise rapidement, et les recrutements sont chaque année de plus en plus difficiles.

Le nombre d'élèves radiés au total sur le primaire et le secondaire (au minimum 150 élèves), a un impact financier très important pour cette année. L'adaptation de la structure de l'école, notamment au primaire, devra donc être réétudiée.

En CP, une démission a été compensée par la fermeture de la classe, et la répartition des élèves dans les autres classes du niveau.

D'autres niveaux sont fortement impactés par ces radiations, il faudra donc étudier rapidement les mesures à prendre.

Mr Pasquiou explique que le manque à gagner, pour cette année, dépassera le million d'euros.

3 – Point vie scolaire :

* Présentation de l'organigramme du service vie scolaire et administratif :

- Mme Dinknesh Geletu est en charge de l'administration de la vie scolaire, et de sa gestion au quotidien. 6 surveillants complètent ce service.

- Mme Haimanot Kebede est la secrétaire du directeur

* Point sur les absences, les retards, la gestion des sorties des élèves : l'adoption l'an dernier d'un nouveau protocole de gestion des retards a permis de réduire de manière significative le nombre de retards le matin. Ainsi, cette année, 55 élèves ont été comptabilisés avec plus de 3 retards. Le nouveau protocole, reconduit par l'adoption des règlements intérieurs, prévoit l'envoi d'un courrier aux familles après 3 retards. Lorsque les retards se répètent après l'envoi de ce courrier, un second courrier est envoyé, dans lequel est précisé que désormais tout nouveau retard conduira à une convocation par le directeur. A l'issue de cet éventuel entretien, après avoir entendu les familles, et les explications à ces retards, le directeur peut décider que le prochain retard donnera lieu à un refus d'admission dans l'école pour la journée.

Plusieurs sanctions de cette nature ont été prononcées l'an dernier (moins de 10). A ce jour, un seul élève est susceptible d'être concerné par cette mesure. Les parents seront convoqués dans les prochains jours.

* Mise en place du tri sélectif : Mme Dinknesh GEletu a mis en place un tri sélectif dans la cour, avec disposition de poubelles de couleurs différentes. Le compostage mis en place dans le cadre du projet jardin (cf point ci-dessous) entre dans la continuité de cette action.

4 - Point sur les aménagements liés au protocole sanitaire : le dernier CHSCT a mis fin à la scission des classes de maternelle. Désormais les classes restent au complet, dans la même salle de classe. Le nouveau protocole allège également les conditions de retour à l'école pour les élèves cas contacts. Lorsqu'un élève est cas contact, il peut revenir en présentant un test antigénique négatif, suivi d'un autre 3 jours après. La direction se réserve le droit de fermer une classe à partir de 3 cas positifs dans la même semaine.

5- Mise en place des activités de l'Association Sportive, de la garderie

L'Association Sportive ouvre ses activités aux élèves du cycle 3. Ils peuvent participer à des ateliers sportifs les lundis et jeudis, de 16h00 à 17h00, moyennant l'adhésion à l'association.

La garderie commencera le lundi 10 janvier, aux conditions décrites dans le formulaire d'inscription, envoyé par mail. Les inscriptions se font par le google form, accessible par le lien qui se trouve dans le mail. Lorsqu'un élève est récupéré plusieurs fois en retard le soir par ses parents, malgré les courriers d'avertissement, il est inscrit d'office à la garderie (cette mesure est précisée dans les courriers envoyés aux familles).

6- Présentation du projet « un jardin éthiopien à la française »

Les associations « Ecole d'art au Village »(association française) et « Salyon » (association éthiopienne) mènent un projet de conception de jardin à la française (donc aménagé selon une logique géométrique), en lien avec des artistes éthiopiens. 10 classes participent à ce projet, qui mêle plantations et créations artistiques (créations artistiques sur Calebasses, pneus récupérés, fabrication de poteries). Une visite du jardin, une fois le projet terminé, sera organisé au minimum pour les parents des classes concernées, éventuellement pour tous les parents, selon le protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là (vers le mois de mai)

7- Extension du parcours langues en CP

Le parcours langues à dominante a été mis en place en maternelle à la rentrée 2020. Il est étendu au niveau CP depuis cette année. Il sera étendu au CE1 l'année prochaine, en CE2 l'année suivante, et jusqu'au CM2 selon la même logique.

Ce parcours permet aux élèves de bénéficier d'un apprentissage renforcé dans une des 2 langues du parcours (anglais, amharique). En CP, le différentiel porte (sur le temps scolaire), sur une différence de 45 mn en plus dans la langue « dominante ». Les élèves de nationalité éthiopienne, et les élèves qui ne sont pas de nationalité éthiopienne mais qui le souhaitent, continuent de suivre l'enseignement de l'amharique 2h00 par semaine, en dehors du temps scolaire. Ces 2 heures d'amharique s'ajoutent au temps d'enseignement de l'amharique sur le temps scolaire.

Ce parcours langues s'inscrit dans le parcours éducatif de l'élève.

Environ 80% des élèves sont inscrits dans le parcours à dominante anglais.

Nous attendons les conclusions de l'audit général, afin de voir si la politique des langues au LGM est abordée, et si nous maintenons le parcours langues dans cette configuration ou si nous le faisons évoluer.

8 – Maternelle : Mise en place du cahier de suivi des apprentissages numérique – Class Dojo

L'application Class Dojo a été mise en place cette année. Cette application regroupe un Cahier de Suivi des Apprentissages numérique, un blog de classe, permet d'éditer des bilans des acquis des élèves, inclut une messagerie, et possède encore d'autres fonctionnalités. 2 formations ont été proposées aux enseignants, qui désormais utilisent Class Dojo à la place de Livreval. Les parents sont instantanément informés des ajouts, qu'ils concernent la classe ou leurs enfants. L'onglet « portfolio » permet un suivi individualisé, propre à chaque élève, et fixe le cheminement de l'élève dans ses apprentissages. Class Dojo s'utilise avec une tablette, et son utilisation très simple permet à des élèves de MS et de GS de s'enregistrer, y compris en vidéo.

9- Questions diverses

- Les parents demandent s'il est possible de transformer les 2 samedis matins inscrits dans le calendrier (récupération de 2 journées non travaillées dans l'année) en après-midis travaillés (donc des après-midis normalement non travaillés).

Mr Pasquiou demande une concertation sur ce point, à la fois des parents, et des enseignants.

NB : ce point est amendé : il avait été décidé lors du Conseil d'établissement du 18 novembre de ne récupérer les 2 journées que sur un seul samedi, soit 2 après-midis.